

Conditions générales de vente SLMV / ROC N' VOL

Article I.

Les présentes conditions générales de vente définissent les liens qui unissent le syndicat local des moniteurs du Verdon, SLMV, dont le siège social est : les Alaves, 04120 La Palud sur Verdon, d'une part et le client du SLMV, qui a passé une commande sur le site Internet www.rocvol.com, que nous appellerons "Le client" d'autre part.

L'école de parapente ROC n' VOL, SARL, dont le siège social est, les Alaves, 04120, La Palud sur Verdon, est le représentant des prestations proposées par le SLMV.

Article II.

Les prestations proposées par l'école de parapente ROC N' VOL sont valables 1 année à compter de la date d'achat. Au-delà de 1 an, Le SLMV n'est pas tenu de réaliser la prestation commandée et payée. Les sommes versées resteront acquises.

L'école ROC N' VOL s'est engagée auprès de la Fédération Française de Vol Libre, à respecter la charte de qualité des Ecole Française de Vol Libre de la FFVL. Notamment : les moniteurs qui interviennent pour réaliser les prestations parapente dans une Ecole Française de Vol Libre, doivent impérativement :

- être titulaires du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif 1er degré vol libre option parapente et assurés en Responsabilité Civile pour la pratique de l'enseignement.
- posséder un parachute de secours pour réaliser les vols parapente découverte en tandem.
- utiliser un matériel révisé et homologué à la norme CEN.
- s'investir dans une démarche pédagogique de promotion de l'activité

Article III.

Les activités du Vol Libre dont le parapente fait partie, sont conditionnées par la météo et l'aérologie. L'école Roc n' Vol propose sur le site de réaliser vos prestations toute l'année. Il est préférable de se tenir informé auprès de l'école Roc n' vol, des meilleures périodes de l'année. Le client est responsable de la prise de rendez-vous (cf art. IV). L'école Roc n' vol et le SLMV ne peuvent être tenus responsables de la prise de rendez-vous tardive par rapport à la fin de validité de la commande et donc de l'impossibilité éventuelle de réaliser la prestation pour cause de météo défavorable. Les durées de vol sont données à titre indicatif.

Article IV.

Le client doit prendre contact avec L'école ROC N' VOL afin de convenir d'un rendez-vous pour réaliser la prestation commandée sur le site internet <http://rocvol.com>. Pour ce faire le client peut téléphoner aux numéros suivants : +33 (0)6 89 30 75 74 et +33 (0) 4 92 72 54 08 ou bien prendre contact par e-mail : rocvol@gmail.com pour demander les disponibilités.

Article V.

Le client doit confirmer le rendez-vous la veille de la date retenue entre lui et ROC N' VOL pour validation des conditions météo.

Article VI.

Bons cadeaux biplaces parapente :

Les bons cadeaux sont envoyés suite a la réservation, via notre site internet : <http://www.rocvol.com/bon-cadeau-verdon-parapente-escalade.php>

Les bons cadeaux sont valables 10 mois de date à date à compter du jour de l'achat

Les bons cadeaux sont nominatifs mais peuvent être cédés à un autre bénéficiaire. Il est nécessaire de connaître le nom et prénom de la personne qui a offert le bon cadeau, afin de vérifier que ce dernier est bien réglé et en cours de validité.

La date de validité sur le bon cadeau ne pourra en aucun cas être prolongé si le bénéficiaire ne se « manifeste » pas sous 10 mois : il sera automatiquement annulé.

Si le bénéficiaire du bon cadeau a pris rendez vous au moins 2 fois et que ces derniers ont été annulés de notre part, il sera reconduit a une date ultérieure dans un délai 6 mois maximum.

Le bon cadeau peut être reconduit pour certaines raisons (médicales par ex) a 6 mois maximum.

L'école se réserve le droit d'annuler les vols même au dernier moment pour des raisons météorologiques dans l'intérêt de la sécurité du client.

Les bons cadeaux ne peuvent en aucun cas être remboursés.

Stages

L'inscription au stage est irréversible sauf si un remplaçant est trouvé.

Les stages proposés par l'école de parapente ROC N' VOL sont valables 1 année à compter de la date d'achat

Le versement des arrhes au SLMV constituent l'engagement du stagiaire a assister au stage.

Dans le cas des stages « à la carte », le stagiaire peut verser un « capital » au SLMV, qui sera imputé en fonction des contenus de formation réalisés, selon le tarif en vigueur sur le site Internet de Roc n' vol.

Les stages payés et non finis dans l'année ne sont pas remboursables dans le cas ou le stagiaires ne s'est pas manifesté pour poursuivre sa formation dans la période de validité.

Le stagiaire est responsable du matériel qui est mis à sa disposition, notamment lors de dégradations dues à une négligence ou au non respect des consignes du moniteur

Les frais de réparations et de dévalorisation seront à la charge du stagiaire.

Article VII.

Le client bénéficie d'un droit de rétractation de 7 jours à compter de la date de réception du bon cadeau commandée par Internet ou pour toute réservation de stages sur le site www.rocnvol.com . Cette rétractation se fera par mail.

Article VIII.

Le délai de livraison d'un « bon cadeau » peut être de 7 jours selon le choix de mode de paiement du client. Le bon cadeau est envoyé par mail, et il est a la charge du client de l'imprimer. Une enveloppe peut être envoyée contenant le « bon cadeau » sur papier en cas de besoin urgent du client qui le précisera par email, ou s'il ne possède pas d'imprimante.

Article IX

Paiement :

1. Par chèque : En cas de paiement par chèque bancaire, celui-ci doit être émis par une banque domiciliée en France métropolitaine. La mise à l'encaissement du chèque est réalisée à la réception du chèque. L'ordre doit être impérativement au SLMV

2. Par Virement : Banque Postale, centre de Marseille (13) **RIB** : établissement 20041 guichet 01008
N° compte 1906274B029 clé RIB 86

IBAN : identifiant international de compte: FR62 2004 1010 0819 0627 4B02 986

BIC identification international de l'établissement PSSTFRPPMAR

Article X.

En cliquant dans la case « j'accepte les conditions générales de vente » lors d'une commande, le client s'engage à respecter celles-ci.

Article XI.

Conditions d'annulation :

1er cas : annulation de notre part

En cas de mauvaise météo, nous reprogrammons le vol en parapente ou le début du stage à un autre moment. Nous effectuons cette démarche la veille pour les vols en biplaces et 2/3 jours avant pour les stages.

Autres raisons (indépendantes de notre volonté) : nous essayons de reprogrammer le vol en parapente. Une prolongation de la validité de 3 à 6 mois est possible.

2ème cas : annulation de votre part

Au plus tard trois jours avant le vol, nous essayons de le reprogrammer. Si impossible, la date de validité pourra être repoussée (raisonnablement 6 mois max).

En cas d'annulation le jour même a moins de 2h de l'heure programmée, aucun remboursement ne sera effectué et aucun report ne sera fait.

Article XII.

En cas de litige qui ne pourrait être résolu à l'amiable, le tribunal de commerce de Manosque est reconnu comme seul compétent.

Les présentes conditions générales de vente sont la propriété du SLMV e de ROC N' VOL. Quiconque les utiliserait à son propre compte s'exposerait à des poursuites.